



**MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Contrôle général  
économique et financier**

**LA CHEFFE DU CONTRÔLE GÉNÉRAL**

Ivry-sur-Seine

Références : 385

**NOTE pour**

**Madame Sophie THIBAULT  
Présidente de la cinquième chambre  
de la Cour des comptes**

**Objet : Réponse du CGefi sur les observations définitives intitulées « l'opérateur de compétences des entreprises à forte intensité de main d'œuvre ».**

J'ai pris connaissance des observations définitives portant sur l'OPCO des entreprises à forte intensité de main d'œuvre (AKTO) que vous avez bien voulu me transmettre le 13 janvier dernier.

Je partage très largement les analyses et conclusions exprimées par la Cour dont le rapport provisoire avait fait l'objet de commentaires que j'avais formulés le 10 septembre 2024 dans le cadre de la phase contradictoire.

Le contrôleur général invitera l'opérateur à présenter régulièrement devant ses instances paritaires le suivi de la mise en œuvre de vos recommandations, en particulier celles portant sur la validation des documents stratégiques relatifs aux systèmes d'information et sur la mise en place de procédures de contrôle interne afférentes aux notes de frais. Il continuera à être attentif, d'une part, à la poursuite et à l'achèvement de la mise en conformité des achats avec les dispositions régissant la commande publique, objet du deuxième rappel au droit, et d'autre part, à la finalisation du système d'information harmonisé, désormais prévu fin septembre 2025.

Enfin, suite au premier rappel au droit, les contrôleurs généraux de la mission emploi et formation professionnelle rappelleront aux OPCOs leurs obligations en matière de publication des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants en application de la loi du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif.

**Véronique NATIVELLE**

05/02/2025 16:06:08

Signé électroniquement par :  
**NATIVELLE VERONIQUE**